

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**



**Pouvoir adjudicateur : Région Midi-Pyrénées**

**REGION MIDI-PYRENEES  
DFPA  
Hôtel de Région  
22, boulevard du Maréchal Juin  
31406 TOULOUSE Cedex 9**

**Objet de la consultation :**

---

**Marchés de formation professionnelle 2009  
Qualification 2009**

---

**Etablie en application du Code des marchés publics  
(Décret N° 2006-975 du 1er Août 2006)**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :  
Procédure adaptée en application des articles 30-I et 77 du Code des marchés  
publics**

# Sommaire

<b>TITRE 1 – LA CHARTE QUALITE .....</b>	<b>4</b>
<b>TITRE 2 – CRITERES D’ACCES DES PUBLICS AUX ACTIONS DE FORMATION PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION ET DE LA REMUNERATION .....</b>	<b>8</b>
<b>TITRE 3 - CAHIERS DES CHARGES DES ACTIONS PREPARATOIRES .....</b>	<b>9</b>
3-1. PREQUALIFICATION / REMISE A NIVEAU EN PRESENTIEL OU EN FOAD SUR LE RESEAU PYRAMIDE ..	9
3.2. PREQUALIFICATIONS TOUS METIERS / REMISE A NIVEAU – MODALITES PROPRES AUX ACTIONS REALISEES SUR LE RESEAU DES POINTS D’ACCES PUBLICS A LA FOAD .....	10
<b>TITRE 4 - CAHIERS DES CHARGES DES CHEQUES .....</b>	<b>14</b>
4-1. CAHIER DES CHARGES GENERAL .....	14
4-2. CHEQUES SAVOIRS DE BASE .....	15
<b>TITRE 5 - CAHIERS DES CHARGES DES FORMATIONS QUALIFIANTES ET DIPLOMANTES .....</b>	<b>18</b>
5-1. CAHIER DES CHARGES GENERAL .....	18
5-2. PREPARATION A DIVERS CAP .....	20
<b>TITRE 6 - LA FORMATION A DISTANCE PAR LE RESEAU PYRAMIDE.....</b>	<b>22</b>
6-1. LES BASES DU RESEAU PYRAMIDE .....	22
6-2. PREPARATION DE L’ACTION DE FORMATION .....	24
6-3. RECRUTEMENT DES STAGIAIRES.....	26
6-4. REALISATION DE L’ACTION DE FORMATION.....	29

## Introduction

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières expose les exigences de la Région relatives à toute action du dispositif Qualification (regroupées dans la Charte qualité), les critères d'accès des publics à ces formations, enfin les cahiers des charges spécifiques :

- les actions préparatoires, visant à préparer l'accès de demandeurs d'emploi à un parcours qualifiant
- les actions du programme qualification professionnelle
  - chèques
  - formations qualifiantes et diplômantes
  - formations à distance

Pour chaque action, les spécificités éventuelles sont précisées dans l'annexe au CCTP (précisions complémentaires à chaque descriptif de formation).

### A quoi correspondent les niveaux des formations ?

La Région précise le niveau atteint à la fin de chaque formation afin de permettre aux personnes souhaitant intégrer cette formation de la situer par rapport à leurs acquis et leur objectif professionnel.

Les niveaux indiqués sont issus des classifications définies notamment par l'Education Nationale.

Niveaux	Signification
1	Formation de niveau égal ou supérieur à celui des Masters 2 et titres d'ingénieurs
2	Formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence soit Bac +3 ou 4.
3	Formation du niveau du brevet de technicien supérieur, du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) ; deux ans de scolarité après le baccalauréat, soit Bac + 2.
4	Formation du niveau du baccalauréat (baccalauréat technique, brevet de technicien (BT), Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).
5	Formation équivalant au niveau du brevet d'études professionnelles (BEP) et du certificat d'aptitude professionnelle (CAP).
10	Ce code est affecté aux formations sans rapport avec un niveau de qualification (création d'entreprise, culture...).

## Titre 1 – La Charte Qualité

Toute personne qui entre sur une action de formation financée par la Région doit être assurée d'une qualité de prestation quel que soit l'organisme et la nature de cette formation. A cet effet, la Région a demandé aux organismes de formation de respecter 20 exigences qualité qui se répartissent sur la totalité du processus formatif et font l'objet d'autant de critères d'appréciation.

Chaque exigence est vérifiable sur place par toute personne mandatée par la Région en s'appuyant sur les indicateurs de cette charte.

### LES 20 EXIGENCES QUALITE

#### CONCEPTION DES ACTIONS :

---

1. Dès lors que sa proposition est retenue par la Région, l'organisme de formation diffuse en interne le document « présentation de l'offre » qu'il a élaboré en réponse à la consultation dans l'esprit du cahier des charges du type d'action choisi.

**Indicateur** : ce document est transmis à tous les formateurs qui interviennent sur l'action dès lors que le marché est notifié.

#### STRUCTURE DE L'ORGANISME :

---

2. L'organisme de formation formalise les fonctions du personnel intervenant sur l'action de formation, à titre pédagogique, administratif ou de direction.

**Indicateur** : la liste des personnes responsables de l'organisme, des responsables de l'action et de celles qui interviennent sur l'action (formateurs, référents, administratifs) est communiquée aux stagiaires en début d'action

3. Un responsable pédagogique est désigné par l'organisme pour chaque action de formation. Intervenant ou non sur l'action, il est l'interlocuteur des stagiaires et de la Région.

**Indicateur** : les stagiaires ainsi que le représentant de la Région doivent à tout moment, pendant les heures de déroulement du stage, pouvoir joindre le responsable pédagogique ou à défaut une personne de l'organisme.

4. L'organisme de formation doit accueillir les stagiaires dans des locaux identifiés, conformes aux exigences légales en matière d'hygiène et de sécurité et proposant un espace détente-restauration.

En cas de délocalisation, la structure pourra évidemment être plus légère.

**Indicateur** : un téléphone avec répondeur sur le lieu de formation, un accès Internet, un local de détente pour les stagiaires, un bureau pour les formateurs, un accès handicapés.

#### ACCUEIL, INFORMATION ET SELECTION DES CANDIDATS :

---

5. L'organisme de formation organise un accueil personnalisé des candidats pour leur apporter toute information non seulement sur la formation dispensée mais aussi sur les possibilités d'accès à la formation et sur ses objectifs.

Les candidats devront être informés de leur éventuelle participation financière (se référer à l'annexe au CCAP article 2.5).

La présentation cherchera à favoriser une participation équilibrée entre femmes et hommes aux formations dispensées sans parti pris sur les métiers dits masculins et/ou féminins.

**Indicateur** : une affiche, à l'entrée de l'organisme, indique les lieux et heures de ces séances d'information.

**6. Les modalités de sélection (critères d'accès, évaluation des prérequis...) sont formalisées et communiquées aux candidats en amont de la formation.**

**Indicateur** : après une information systématique, une fiche précisant les modalités de sélection est remise aux candidats sur simple demande.

**7. L'organisme procède au recrutement des stagiaires dans le respect des critères d'accès inscrits au titre 2 du CCTP. Priorité est donnée aux personnes d'un niveau inférieur au niveau visé par la formation.**

**Indicateur** : l'organisme transmet aux Bureaux Territoriaux de la Région (ou à Pyramide) le tableau d'actualisation des places disponibles ainsi que le tableau de positionnement des candidatures. Il informe les prescripteurs du résultat des sélections.

**8. Les candidats sont informés des résultats de la sélection.**

**Indicateur** : s'ils ne sont pas retenus, un courrier leur en explique les motifs.

**REALISATION DE LA FORMATION :**

---

**9. Les objectifs pédagogiques et le programme de la formation sont communiqués par écrit au stagiaire dès la première séquence de formation.**

Dans le cadre d'un parcours de formation individualisé, ils sont contractualisés avec le stagiaire et réajustés si nécessaire.

**Indicateur** : un contrat de formation est signé entre l'organisme de formation et le stagiaire.

**10. Un accès aux ressources documentaires utiles est organisé pour les stagiaires, au vu des objectifs de l'action de formation (revues professionnelles, répertoires, documentation technique, ...).**

Un accès à Internet permet d'effectuer les recherches utiles.

Un accompagnement du stagiaire favorise une utilisation optimale des ressources à disposition.

**Indicateur** : les documents à disposition ainsi que les modalités d'accès doivent être précisées dans le dossier de présentation de l'offre. Un document indiquant ces éléments est remis aux stagiaires en début d'action. Si la formation ne se déroule pas au siège de l'organisme, les documents de base devront toutefois y figurer.

**11. La mise en œuvre de l'action de formation est planifiée en amont par écrit sur les plans organisationnel, pédagogique, humain et matériel.**

**Indicateur** : au jour du démarrage de l'action, l'organisme fournit aux stagiaires, au minimum, le calendrier du déroulement du premier mois. A la fin de ce mois, le calendrier complet doit avoir été établi et communiqué aux stagiaires et être tenu à la disposition des services de la Région.

**12. L'élaboration des dossiers de rémunération des stagiaires fait l'objet d'une action prioritaire dès le démarrage de l'action de formation.**

**Indicateur** : *une séquence est consacrée au dossier de rémunération le premier jour de l'action de formation, un correspondant est désigné et est disponible sur le site de l'action. Même dans le cas d'action délocalisée, le correspondant doit pouvoir apporter une réponse ou intervenir physiquement à J + 1.*

Une attention particulière sera apportée aux candidats en grande précarité afin de ne pas les mettre en difficulté et de ne pas réduire leurs chances d'accès à la formation.

**13. L'organisme se conforme aux règles en vigueur en matière de règlement intérieur.**

**Indicateur** : *le règlement intérieur est remis aux stagiaires et affiché dans les locaux de l'organisme*

**14. Pour toute action supérieure à 200 heures, l'organisme organise dans un délai de 15 jours après le démarrage des élections des délégués des stagiaires.**

Cette disposition peut s'appliquer avec plus de souplesse aux actions fonctionnant en entrées et sorties permanentes. L'équilibre de la représentation femmes / hommes est souhaitable.

**Indicateur** : *l'organisme tient à la disposition de la Région le résultat de la consultation des stagiaires.*

**15. L'organisme prend en compte les personnes en situation de handicap.**

L'organisme de formation adapte ses modalités d'accueil, de durée, d'évaluation et de suivi de la formation pour tenir compte du handicap de certains stagiaires.

**Indicateur** : *l'organisme établira des règles de fonctionnement internes destinées à garantir la prise en compte des personnes en situation de handicap.*

**16. Pour les périodes en entreprise : le rôle du tuteur est défini, les objectifs des séquences précisés, le suivi de leur mise en œuvre assuré, les acquis en entreprise évalués.**

**Indicateurs** : *l'organisme tient à la disposition de la Région :*

- *la convention signée entre l'organisme de formation, le stagiaire et l'entreprise,*
- *la synthèse de la période en entreprise qui fait apparaître l'activité exercée par le stagiaire, ses acquis, l'appréciation de l'entreprise, modalités de suivi par l'organisme et son commentaire général situant cette période en entreprise dans le contexte pédagogique de l'action.*

**17. L'organisme de formation adapte en continu aux besoins des stagiaires le contenu et l'organisation pédagogique de la formation, sans modification substantielle des termes de son offre.**

**Indicateur** : *ces adaptations doivent être communiquées aux stagiaires tout au long de l'action et à chaque réajustement.*

**EVALUATION DES ACQUIS DES STAGIAIRES :**

---

**18. Les modalités d'évaluation, de reconnaissance et/ou de validation des acquis des stagiaires sont formalisées en amont de la formation.**

**Indicateur** : *ces modalités sont communiquées aux stagiaires, transmises au Bureau Territorial ou à Pyramide et précisées dans la fiche saisie sur le site du CarifOref.*

## **SUIVI DES ACTIONS :**

---

**19. L'organisme de formation s'engage à être à l'écoute des stagiaires, à recueillir leurs attentes et réclamations et à les prendre en compte.**

**Indicateur :** *la Région vérifiera ce point lors des enquêtes effectuées auprès des stagiaires en cours et/ou en fin d'action.*

**20. L'organisme de formation évalue la satisfaction des stagiaires en cours de formation et lors d'un bilan final.**

**Indicateur :** *l'organisme tient l'ensemble des fiches d'évaluation et de leurs synthèses à la disposition de la Région pendant une durée de trois ans. Ce délai doit également être respecté pour la conservation des attestations de présence des stagiaires.*

## Titre 2 – Critères d'accès des publics aux actions de formation Prise en charge des frais de formation et de la rémunération

Suivant les programmes et leur typologie, les actions peuvent être ouvertes à deux catégories de public.

Demandeurs d'emploi	Tous publics
<p>Cette catégorie concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE relevant des catégories 1, 2 et 3.</li> </ul> <p><i>Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, n'exerçant aucune activité salariée ou exerçant une activité salariée inférieure à 78 heures par mois dans l'attente d'un emploi durable.</i></p> <p>les bénéficiaires des contrats d'avenir pour les actions de qualification.</p>	<p>Sont concernés tous les actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demandeurs d'emploi toutes catégories</li> <li>- salariés</li> </ul> <p>En sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les retraités</li> <li>- les étudiants</li> </ul> <p>et sauf indication contraire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les artisans, commerçants et chefs d'entreprise</li> <li>- les professions libérales et assimilés</li> </ul>
<p><b>Eligibilité :</b></p> <p>Les publics candidats à une action ne doivent pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir bénéficié d'une action de formation qualifiante financée sur fonds publics dans les 12 mois qui précèdent le début de la formation visée,</li> <li>- posséder un diplôme professionnel égal ou supérieur au niveau de la formation visée,</li> <li>- posséder un diplôme d'enseignement général ou technologique supérieur au niveau IV pour les actions de niveau V et supérieur au niveau III pour les actions de niveau IV, et doivent être sortis de formation initiale depuis plus de 6 mois pour les formations de niveau V.</li> </ul> <p><i>Sur certaines actions, la Région se réserve la possibilité d'imposer des critères plus restrictifs. Des demandes de dérogation pourront être examinées pour des candidatures notamment sur des actions répondant aux besoins de secteurs en difficulté de recrutement. Les publics d'actions de l'enseignement supérieur doivent répondre aux critères spécifiques de l'enseignement supérieur.</i></p>	
<p><b>Frais de formation :</b></p> <p>Les formations sont gratuites pour les stagiaires demandeurs d'emploi pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toutes les formations du Dispositif d'Accès à la Qualification</li> <li>- les formations de qualification de niveau III, IV, V et X</li> </ul> <p>Des frais peuvent être demandés aux demandeurs d'emploi dans la limite de 465€ pour les formations de niveau II et I et de 80€ pour les formations à la création d'entreprise. Des participations peuvent aussi être demandées aux salariés.</p> <p>La Région ne prend pas en charge les frais d'inscription à l'Université, les certifications MICROSOFT, les frais annexes à certaines formations (visite médicale et timbre pour permis poids lourd...).</p>	
<p><b>Rémunération :</b></p> <p>Sur certaines actions, la Région ouvre des places donnant droit à rémunération. Cette possibilité est précisée pour chaque action. Dans les cas où une rémunération est prévue, seuls les demandeurs d'emploi n'exerçant aucune activité salariée peuvent y prétendre.</p> <p>Sauf exception, les actions de moins de 200 heures n'ouvrent pas droit à rémunération</p> <p>Pour les actions de niveau V (Dispositif d'Accès à la Qualification ou Qualification), la Région ouvre toutes les places à rémunération, La rémunération est donc possible pour tout stagiaire entré sur ces formations.</p> <p>Pour les actions de niveau IV à I, environ la moitié des places sont concernées. Pour bénéficier d'une rémunération, le stagiaire doit être sorti de formation initiale depuis plus d'1 an sur une action de niveau IV, et depuis plus de 2 ans pour les niveaux III à I.</p>	

## Titre 3 - Cahiers des charges des actions préparatoires

### 3-1. Préqualification / Remise à niveau en présentiel ou en FOAD sur le réseau Pyramide

Les dispositions de ce cahier des charges s'appliquent à toutes les préqualifications :

- préqualifications préparant l'accès à la qualification dans un secteur spécifique - bâtiment, transport, logistique, hôtellerie, sécurité, sanitaire et social
- préqualifications tous métiers, préparant l'accès à la qualification quel que soit le secteur

Certaines actions seront réalisées sur le réseau Pyramide (voir aussi le titre 6 : la formation à distance par le Réseau Pyramide).

<b>FINALITE</b>	La finalité de cette action est de <b>préparer l'accès du public à une action de qualification</b> qui peut prendre plusieurs formes : PRFP qualifiant, apprentissage, autres contrats en alternance, formation professionnelle continue, formation initiale. Si cela se justifie, l'organisme pourra préparer un retour direct à l'emploi.
<b>OBJECTIFS</b>	Cette action vise essentiellement à : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ acquérir les pré requis de <b>formation générale</b> indispensables à l'entrée en formation qualifiante, en priorité de niveau V, par une remise à niveau</li><li>➤ prendre connaissance de l'environnement économique concerné et de ses exigences</li><li>➤ confirmer le type de qualification envisagé (PRFP qualifiant, apprentissage,...) et valider les choix de métiers,</li><li>➤ acquérir les connaissances et gestes professionnels de base du métier envisagé,</li><li>➤ conduire une stratégie d'accès à l'emploi si l'accès à la formation ne semble pas approprié.</li></ul>
<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE <ul style="list-style-type: none"><li>➤ ayant validé un projet dans le secteur économique par une expérience professionnelle ou un banc d'essai.</li><li>➤ souhaitant acquérir une qualification professionnelle</li><li>➤ et ne présentant pas de freins majeurs à s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle</li></ul>
<b>DUREE</b>	La durée moyenne totale sera comprise entre 455 et 590 heures, dont environ 2/3 en centre et 1/3 en entreprise. Se référer aux durées précisées dans l'annexe au CCTP.
<b>CONTENU DE LA FORMATION</b>	<u>Enseignement général individualisé</u> en fonction des acquis de la personne et des prérequis nécessaires à l'accès à la formation qualifiante prévue. <u>Connaissance de l'entreprise et de son environnement</u> : son fonctionnement, sa gestion, ses contraintes, les règles d'organisation, l'application du droit du travail, une approche des conventions collectives, la législation relative aux contrats en alternance, ... <u>Connaissance des qualifications et diplômes</u> adaptés à chaque personne et qui, en termes de localisation, de programmation et de sélection restent pour chacune une réelle opportunité <u>Précision des hypothèses du choix des métiers</u> Apprentissage des gestes professionnels de base : module devant privilégier les mises en situation professionnelles. <u>Accompagnement à la réalisation</u> de la suite de parcours <u>Stage en entreprise</u> <u>Autres modules</u> : au choix de l'organisme de formation, en tenant compte de

	l'objectif général défini pour ce type d'action.
<b>EVALUATION ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS</b>	A l'issue de l'action, l'organisme remettra au stagiaire une synthèse de ses acquis au regard de la qualification envisagée.
<b>EVALUATION DE L'ACTION</b>	Les résultats de l'action seront évalués notamment à travers le taux de poursuite en formation qualifiante et en contrats en alternance.

### 3.2. Préqualifications tous métiers / remise à niveau – Modalités propres aux actions réalisées sur le réseau des points d'accès publics à la FOAD

<b>CONTEXTE</b>	<p>En complément des formations de préqualification mises en œuvre en présentiel, dans un souci d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès à la formation, la Région met en place un dispositif de préqualification au travers d'un enseignement à distance <b>destiné aux publics des territoires les plus ruraux</b>, et accessible <b>sur les sites du Réseau Régional des Points d'Accès Publics à la FOAD</b>.</p> <p>Ce réseau comprend 67 points d'accès bâtis sur un partenariat entre quatre réseaux, réseau de l'éducation nationale SARAPP, réseau de l'AFPA EOF, réseau des DRAF Points PICO et réseau PYRAMIDE, dont les bases sont posées par la convention cadre relative au Réseau Régional des Points d'Accès Publics à la FOAD signée en 2007.</p> <p>Pour assurer la proximité, chaque action couvrira deux départements (se référer à la consultation-annexe au CCTP pour la définition exacte des zones).</p> <p>Les sites de formation de chaque zone seront choisis parmi les sites du réseau régional en fonction de la localisation des stagiaires bénéficiaires des actions ( cf « lien avec les Sites d'accueil »).</p>
<b>DUREE</b>	<p>450H au total dont 300 à 350 h en centre (sur sites du réseau ou en regroupements) et 100 à 150 h en entreprise. Durée hebdomadaire : 35 H</p>
<b>L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE FORMATION</b>	<p><b>1. LES MODALITES PEDAGOGIQUES</b></p> <p>L'organisation devra privilégier l'alternance entre travail individuel et travail collectif. En outre, le dispositif devra reposer sur l'articulation des séances de travail synchrones et asynchrones.</p> <p><b>Temps synchrones</b> (<i>Stagiaires et formateurs sont réunis en même temps mais sur des lieux distants</i>) Ce temps pourra se décliner de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- séance de cours magistraux à destination du groupe ou d'un sous-groupe</li> <li>- séance interactive bipoint ou multipoint</li> <li>- séance de tutorat (cette situation pédagogique amène chaque stagiaire à nouer une relation personnelle avec son formateur)</li> </ul> <p><b>Temps asynchrones</b> C'est un temps d'apprentissage individualisé. Les stagiaires ont accès à des contenus de formation. Le formateur devra suivre le stagiaire en temps différé et individualisera les contenus de formation.</p>

	<p>Ce travail personnel ne pourra pas représenter plus de 25% de la durée totale en « centre ».</p> <p><b>Les regroupements</b> Ils devront se tenir régulièrement, en moyenne une journée toutes les deux semaines, la fréquence sera adaptée en fonction des besoins du public et de leur avancée dans le parcours. L'organisme pourra choisir d'organiser des regroupements très délocalisés, au plus près des sites. Si les stagiaires sont mobiles, ces regroupements pourront s'organiser à un seul endroit pour le territoire concerné.</p> <p><b>La période en entreprise</b> Plusieurs périodes d'immersion en entreprise sont souhaitables pour une sensibilisation et des mises en situation de travail. L'organisme organisera l'accompagnement à la recherche de stages ainsi que le suivi des stagiaires (en favorisant les propositions de contrats en alternance).</p> <p><b>2. LES MODALITES TECHNIQUES</b></p> <p>Pour mener cette action, l'organisme devra disposer de ses propres outils d'enseignement à distance notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une plateforme intégrant les ressources pédagogiques destinées aux stagiaires, qui offre la possibilité de gérer les parcours,</li> <li>- d'un logiciel de téléphonie IP de type NetMeeting permettant la discussion entre deux utilisateurs,</li> <li>- d'un outil permettant le partage d'application et la prise en main à distance (facultatif),</li> <li>- d'un outil permettant l'organisation d'une « web conférence » ou d'une « réunion en ligne », celui-ci permettra notamment de diffuser un cours collectif.</li> </ul> <p>Les regroupements permettant de réunir l'ensemble du groupe, le système de visioconférence est facultatif.</p> <p>L'organisme de formation devra utiliser toutes les fonctionnalités que propose la discussion instantanée (chat), la messagerie, les forums...</p>
<p><b>LIEN AVEC LES SITES D'ACCUEIL</b></p>	<p><b>CONDITION D'OUVERTURE D'UN SITE D'ACCUEIL</b></p> <p>Les lieux accessibles sont l'ensemble des Points d'Accès Publics à la FOAD définis dans la convention cadre : SARAPP, EOF, Points PICO et Pyramide (voir liste en annexe).</p> <p>Un site sera récepteur de la formation uniquement s'il est ouvert à temps plein. Pour ceux qui sont à temps partiel, le site pourra proposer de travailler en partenariat avec un autre site d'accueil pour offrir une plage d'ouverture de 35 heures hebdomadaires. Tous les animateurs de site devront être informés et formés sur le dispositif de la Préqualification.</p> <p>L'ouverture d'une action et notamment la répartition des sites sera soumise à la validation de la Région, par un référent désigné sur le site central du réseau Pyramide. Cette validation interviendra à l'issue de la procédure de sélection qu'aura mise en œuvre l'organisme.</p> <p><b>LA RELATION AVEC LES ANIMATEURS DES SITES D'ACCUEIL</b></p> <p>L'organisme devra former les animateurs de sites aux outils pédagogiques qui seront utilisés ainsi qu'à la plate forme, ceci afin de garantir la qualité de l'appui technique apportés aux stagiaires. Au cours de ces séances de formation, l'organisme devra communiquer le contenu, les objectifs, le déroulement, les pré requis de la formation ainsi que le calendrier de la formation.</p>

L'animateur du site d'accueil a pour rôle à minima :

- avant le démarrage de la formation, d'accueillir, d'informer le public intéressé et de tenir informé l'organisme (un outil commun de centralisation des informations relatives au recensement des candidatures devra être proposé par l'organisme),
- au cours de la formation, de mettre à la disposition des stagiaires le matériel et les outils nécessaires en fonction des séquences pédagogiques,
- de servir de lien entre le stagiaire et l'organisme de formation, notamment si l'animateur identifie une difficulté que n'aurait pas détecté le formateur
- d'apporter, en lien avec l'organisme prestataire, une aide aux stagiaires dans leurs contacts avec les entreprises locales (notamment pour la mise en œuvre de la période en entreprise).

### **LES MODALITES FINANCIERES**

La Région financera le marché à l'heure stagiaire.

Le titulaire rémunèrera directement les sites d'accueil pour la réalisation des missions précisées ci-dessus. La Région prendra en charge ces frais sous forme d'unités d'œuvre au taux de 4.50 € par heure de présence sur le site et par stagiaire.

En prévision des objectifs potentiels des stagiaires, le candidat peut aussi prévoir un contingent d'heures stagiaires en centre mobilisées dans un centre technique pour l'apprentissage de gestes professionnels.

## Réseau Régional des Points d'Accès Publics à la FOAD

### Liste et modalités d'ouverture des points d'accès

*Voir annuaire du Réseau Régional des Points d'Accès Publics à la FOAD sur [www.reseau-pyramide.com](http://www.reseau-pyramide.com) rubrique "en savoir plus"*

*Cette liste est indicative, et peut donc subir quelques modifications*

Département	Commune	Zone U > 10 000 h. R < 10 000 h.	Réseaux partenaires			
			AFPA	PICO	PYRAMIDE	SARAPP-APP
09 - Ariège	Ax-les-termes	Rurale				Temps partiel
09 - Ariège	Foix	Urbaine			Temps plein	
09 - Ariège	Lavelanet	Rurale				Temps plein
09 - Ariège	Mirepoix	Rurale				Temps plein
09 - Ariège	Pamiers	Urbaine		Temps partiel		
09 - Ariège	Saint-Girons	Rurale		Temps partiel		
09 - Ariège	Seix	Rurale				Temps partiel
09 - Ariège	Tarascon	Rurale				Temps partiel
12 - Aveyron	Baraqueville	Rurale				Temps plein
12 - Aveyron	Decazeville	Urbaine			Temps plein	
12 - Aveyron	Espalion	Rurale				Temps plein
12 - Aveyron	Laguiole	Rurale				Temps partiel
12 - Aveyron	Millau	Urbaine			Temps plein	
12 - Aveyron	Mur-de-Barrez	Rurale				Temps plein
12 - Aveyron	Rodez	Urbaine	Temps plein			
12 - Aveyron	Saint-Affrique	Rurale		Temps partiel		
12 - Aveyron	Saint-Geniez-d'Olt	Rurale				Temps plein
12 - Aveyron	Séverac-le-château	Rurale				Temps partiel
12 - Aveyron	Villefranche-de-Rouergue	Urbaine				Temps plein
31 - Haute-Garonne	Aurignac	Rurale				Temps partiel
31 - Haute-Garonne	Auterive	Rurale		Temps partiel		
31 - Haute-Garonne	Auzeville	Urbaine		Temps partiel		
31 - Haute-Garonne	Bagnères de Luchon	Rurale				Temps partiel
31 - Haute-Garonne	Colomiers	Urbaine			Temps plein	
31 - Haute-Garonne	Labège	Urbaine			Temps plein	
31 - Haute-Garonne	Le Fousseret	Rurale				Temps partiel
31 - Haute-Garonne	Muret	Urbaine				Temps plein
31 - Haute-Garonne	Ondes	Rurale		Temps partiel		
31 - Haute-Garonne	Revel	Rurale				Temps partiel
31 - Haute-Garonne	Rieumes	Rurale				Temps partiel
31 - Haute-Garonne	Saint-Gaudens	Urbaine			Temps plein	
31 - Haute-Garonne	Saint-Lys	Urbaine				Temps partiel
31 - Haute-Garonne	Villefranche-de-Lauraguais	Rurale		Temps partiel		
31 - Haute-Garonne	Villemur-sur-Tarn	Rurale				Temps partiel
32 - Gers	Auch	Urbaine			Temps plein	
32 - Gers	Condom	Rurale				Temps partiel
32 - Gers	Fleurance	Rurale				Temps partiel
32 - Gers	Gimont	Rurale				Temps partiel
32 - Gers	Masseube	Rurale				Temps partiel
32 - Gers	Riscle	Rurale				Temps plein
46 - Lot	Cahors	Urbaine			Temps plein	
46 - Lot	Figeac	Rurale			Temps plein	
46 - Lot	Gourdon	Rurale				Temps partiel
46 - Lot	Gramat	Rurale				Temps plein
46 - Lot	Lacapelle Marival	Rurale		Temps partiel		
46 - Lot	Souillac	Rurale		Temps partiel		
65 - Hautes-Pyrénées	Argeles-Gazost	Rurale				Temps partiel
65 - Hautes-Pyrénées	Arreau	Rurale				Temps partiel
65 - Hautes-Pyrénées	Bagnères-de-Bigorre	Urbaine				Temps partiel
65 - Hautes-Pyrénées	Lannemezan	Rurale		Temps partiel		
65 - Hautes-Pyrénées	Lourdes	Urbaine				Temps partiel
65 - Hautes-Pyrénées	Tarbes	Urbaine	Temps plein			
65 - Hautes-Pyrénées	Vic-en-Bigorre	Rurale			Temps plein	
81 - Tarn	Albi	Urbaine			Temps plein	
81 - Tarn	Carmaux	Urbaine				Temps partiel
81 - Tarn	Castres	Urbaine			Temps plein	
81 - Tarn	Gaillac	Urbaine				Temps partiel
81 - Tarn	Grauhlet	Urbaine				Temps plein
81 - Tarn	Lacaune	Rurale				Temps plein
81 - Tarn	Mazamet	Urbaine				Temps partiel
81 - Tarn	Puylaurens	Rurale				Temps partiel
81 - Tarn	Saint-Sulpice	Rurale				Temps partiel
82 - Tarn-et-Garonne	Beaumont de Lomagne	Rurale				Temps partiel
82 - Tarn-et-Garonne	Caussade	Rurale				Temps plein

## Titre 4 - Cahiers des charges des chèques

### 4-1. Cahier des charges général

Les dispositions de ce cahier des charges s'appliquent à toutes les actions de formation en chèques individualisés, notamment celles qui sont mises en œuvre dans les secteurs de la bureautique et de la comptabilité, des langues étrangères, de l'enseignement général, des techniques de la communication-média, des techniques graphiques (PAO) et du bâtiment (CAO DAO).

Les spécificités sont précisées dans le cahier des charges des chèques concernés.

<b>PUBLICS</b>	<p>- demandeurs d'emploi toutes catégories et bénéficiaires de Contrats d'Avenir - autres actifs : salariés (en dehors de leur temps de travail et hors plan de formation de l'entreprise), travailleurs indépendants, chefs d'entreprise ; un quota de 25% de l'enveloppe globale leur est réservé.</p> <p>Les candidats doivent posséder un projet de progression ou d'insertion professionnelle validé qui nécessite un complément de formation. Il n'y a pas de critère de niveau de qualification, de délai de sortie de formation initiale, ni de durée de chômage. Toutefois, la mesure chèque ne s'adresse ni aux personnes en contrat aidé (à l'exception des contrats d'avenir), ni aux étudiants ou aux retraités.</p>
<b>DUREE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Chèques bureautique - langues – formation générale – savoirs de base - DAO - PAO - multimédia – CAO-DAO:</b> Le parcours est prévu de façon individualisée pour chaque stagiaire en fonction de ses besoins, dans la limite de 105 heures. Les marchés, financés en heures stagiaires, prévoient généralement des parcours d'une durée moyenne de 70 heures. Si les besoins en formation du stagiaire nécessitent un plan de formation d'une durée supérieure à 105 heures, celui-ci devra être validé par la Région et ne pourra excéder une durée totale de 200 heures.</li><li>• <b>Chèques comptabilité :</b> Le parcours est prévu de façon individualisée pour chaque stagiaire en fonction de ses besoins, sous la forme de modules d'une durée maximale de 200 heures. Les marchés financés en heures stagiaires, prévoient généralement des parcours d'une durée moyenne de 150 heures.</li></ul> <p>Des dérogations de durée peuvent être étudiées par les équipes territoriales dans le cadre de la VAE. Le rythme hebdomadaire des séquences de formation prendra en compte les spécificités des publics, et en particulier pour les actifs, les disponibilités et les contraintes, hors temps de travail. La formation pourra donc être à temps partiel discontinu, cependant le parcours ne doit pas se dérouler sur plus de trois mois pour les bénéficiaires demandeurs d'emploi.</p>
<b>MODALITES D'ACCES A LA FORMATION</b>	<p>Pour toute information, les demandeurs d'emploi peuvent s'adresser soit à l'organisme de formation soit à un prescripteur</p> <p>L'entrée dans le dispositif est réalisée par l'organisme à l'issue d'un entretien vérifiant la motivation et de tests d'évaluation. L'organisme prescrit un parcours de formation modulaire et individualisé tenant compte du niveau et du projet professionnel de chaque candidat.</p> <p>L'organisme contractualise avec chaque candidat le parcours de formation</p>

	<p>précisant : les outils d'évaluation de niveau choisis pour le positionnement, les objectifs individuels et les modalités d'évaluation, l'organisation pédagogique, le planning et le programme de formation.</p>
<p><b>ORGANISATION / PLANIFICATION MOYENS</b></p>	<p>L'organisme doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- désigner un coordonnateur du dispositif, garant des parcours, qui assurera le suivi pédagogique sur la base des outils élaborés par la Région.</li> <li>- assurer des entrées régulières assurant un court délai d'accès.</li> </ul> <p>Ainsi il appartient à l'organisme de proposer un calendrier garantissant des entrées régulières, réparties sur le premier et le deuxième semestre, précisant les jours et heures d'ouverture et les périodes de congés.</p> <p>Le nombre de postes bureautiques disponibles doit également être précisé.</p> <p><b>Des sessions de formation sont organisées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en face à face pédagogique (groupe), des modules de formation pratiques et théoriques sont guidés par un formateur</li> <li>- et/ou en autoformation accompagnée, encadrée par un intervenant. Ce mode d'intervention doit prévoir régulièrement des rencontres formateur-stagiaire.</li> </ul> <p><b>Les formateurs :</b></p> <p>Les formateurs sont permanents, spécialisés dans la conduite de parcours de formation individualisés. Ceux-ci possèdent une expérience significative dans le secteur enseigné auprès des salariés d'entreprise et demandeurs d'emploi.</p> <p>L'organisation des séquences d'autoformation implique une pratique spécifique du métier de formateur. Chaque organisme devra s'assurer de l'adaptation des compétences de ses formateurs.</p> <p><b>Suivi administratif :</b></p> <p>Une personne est désignée au sein de l'organisme pour assurer le suivi administratif et transmettre mensuellement un tableau d'actualisation au bureau territorial.</p>
<p><b>CRITERES D'EXAMEN DES PROPOSITIONS</b></p>	<p>Examen de la capacité de l'organisme de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à mixer différents publics.</li> <li>- à organiser des entrées régulières (calendrier, capacité d'accueil)</li> <li>- à individualiser la formation (organisation pédagogique)</li> <li>- à accueillir des personnes en activité en dehors de leurs horaires de travail.</li> </ul>
<p><b>SUIVI / EVALUATION</b></p>	<p>La Région évaluera l'action en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la satisfaction des participants</li> <li>- de l'individualisation des parcours de formation prescrits</li> <li>- du respect des cahiers des charges et de la charte qualité</li> </ul> <p>Le critère central de cette évaluation sera l'accès effectif des participants à l'étape suivante de leur parcours ou de leur projet.</p>

## 4-2. Chèques savoirs de base

<p><b>CONTEXTE</b></p>	<p>Une maîtrise insuffisante des savoirs de base peut compromettre gravement et pour longtemps l'accès à l'autonomie sociale et professionnelle.</p> <p>Leur (ré)apprentissage requiert également des formations spécialisées et fortement adaptées à chaque cas individuel.</p> <p>Considérant l'importance de cet enjeu, la Région peut envisager selon les besoins la mise en place de réponses formations spécifiques, articulées le plus possible</p>
------------------------	--

	avec les efforts menés par les autres acteurs de l'action sociale, de la formation et de l'emploi sur les différents territoires de Midi-Pyrénées.
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Permettre à des personnes éprouvant des difficultés dans la maîtrise des savoirs de base d'y remédier afin de mener à bien un projet de formation ou d'accès à l'emploi.</p> <p>Développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les connaissances de base dans les domaines : de la communication orale et écrite (lire, écrire) et des mathématiques</li> <li>- les mécanismes cognitifs de raisonnement logique et les capacités d'apprentissage</li> <li>- des méthodes de travail et d'organisation personnelle : "apprendre à apprendre"</li> </ul> <p>des aptitudes générales : autonomie, aptitude à coopérer,...</p>
<b>PUBLICS</b>	<p>Jeunes et adultes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, pour lesquels un besoin spécifique d'acquisition des savoirs de base aura été repéré, alors que leur niveau actuel entrave la réalisation d'un projet de formation professionnelle ou d'accès à l'emploi.</p> <p>Précisément, ce dispositif est destiné aux publics rencontrant des difficultés dans la maîtrise des pré requis de formation générale et d'entrée en formation professionnelle de niveau V : ce dispositif leur permet d'acquérir ou de réapprendre ces pré requis.</p> <p><i>Le chèque savoirs de base se différencie en cela du chèque formation générale, qui vise le perfectionnement et l'actualisation de connaissances générales plus larges et de niveau V au minimum.</i></p> <p>Les publics nécessitant des actions de "lettrisme pur" (lutte contre l'illettrisme, alphabétisation, Français Langue Etrangère) ne relèvent pas de ce dispositif.</p> <p>Les personnes participant à l'action AGIR bénéficient d'un module savoirs de base intégré à l'action. Elles ne sont donc pas concernées par ce chèque.</p>
<b>MODALITES D'ORGANISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Contenus et découpage</b> : les thèmes traités seront déterminés en référence aux objectifs pédagogiques exposés dans le dossier de présentation de l'offre.</li> <li>➤ <b>Pilotage et planification</b> : capacité à prendre en compte les contraintes liées à l'individualisation des parcours de formation.</li> <li>➤ <b>Durée et rythme</b> : complètement individualisés, durée moyenne 70 heures, 200 heures maximum sauf besoin exceptionnel et argumenté compte tenu du public bénéficiaire. Il est rappelé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- que la prestation chèque doit garantir <b>des entrées régulières assurant un court délai d'accès,</b></li> <li>- que le parcours doit être réalisé sur <b>une période de 3 mois au maximum</b> pour les bénéficiaires demandeurs d'emploi.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Moyens pédagogiques</b> : les modalités de l'individualisation répondent personnellement aux problématiques et objectifs de chacun. Pédagogie collective et pédagogie personnalisée s'équilibrent, en s'articulant aux objectifs négociés avec chaque stagiaire et en prenant en compte les rythmes, la progression, les aptitudes et la motivation de chacun. Spécifiquement, sur cette action, recours à des méthodes et des outils diversifiés et spécialisés dans la médiation des savoirs de base, au service d'une individualisation très forte.</li> <li>➤ <b>Moyens humains</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outre l'expérience de la conduite de parcours de formation individualisés, les formateurs doivent posséder une compétence spécifique dans la médiation des savoirs de base et savoir prendre en compte les processus d'apprentissage propres à chaque individu, pour adapter leur intervention.</li> <li>- Nécessité d'une coordination pédagogique très affirmée, la contrainte "plannings individualisés" étant très forte.</li> </ul> </li> </ul>

	Des possibilités d'assouplissement pourront être étudiées afin de pouvoir répondre aux besoins de publics spécifiques (salariés d'entreprises d'insertion...).
<b>EVALUATION</b>	<p>Les objectifs de formation fixés par la Région constituent, pour le prestataire, le cadre de la formulation des objectifs pédagogiques contractualisés avec chaque stagiaire. Le prestataire présentera le dispositif d'évaluation mis en place pour mesurer la progression des acquis de chaque stagiaire.</p> <p>La progression des acquis des participants sera évaluée avec des outils spécifiques, éventuellement agréés par des réseaux spécialisés dans la remédiation des savoirs de base. Ces acquis seront consignés dans un portefeuille de compétences constitué dans une optique de valorisation du parcours et de reconnaissance des acquis.</p>
<b>CRITERES SPECIFIQUES D'EXAMEN DES PROPOSITIONS</b>	Capacité du prestataire à traiter des niveaux de difficultés très différents chez les participants.

## Titre 5 - Cahiers des charges des formations qualifiantes et diplômantes

### 5-1. Cahier des charges général

Certaines actions seront réalisées sur le réseau Pyramide (voir aussi le Titre 6 : la formation à distance par le Réseau Pyramide)

<b>FINALITE ET LOGIQUE D'ORGANISATION DES ACTIONS</b>	<p>Les actions qualifiantes et diplômantes s'inscrivent globalement dans un renforcement de l'axe qualifiant du PRFP et la recherche de la meilleure articulation avec les actions préparatoires (Banc d'Essai Métiers, Prépa Métiers et Préqualification) et le Dispositif d'Accès à la Qualification (DAQ). Elles sont de ce fait concernées par deux évolutions majeures qui requièrent de la part des centres qui les conduisent un travail de fond sur l'ingénierie de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nécessité d'un découpage en modules permettant des parcours individualisés</li> <li>- une articulation forte entre le référentiel de la formation, celui de la certification visée et celui de l'activité ou de l'emploi correspondant.</li> </ul> <p>Finalisées très clairement sur l'accès à une qualification reconnue, ces actions doivent être conçues, organisées et mises en œuvre autour des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la notion de parcours de professionnalisation et de qualification, dont la construction peut combiner plusieurs éléments tenant compte de l'itinéraire de la personne (formation, expérience, situation de travail)</li> <li>- la logique d'évaluation, de reconnaissance et de validation des acquis, intégrant le cas échéant la VAE et la façon dont elle peut s'intégrer au processus de qualification mis en jeu par l'action (possibilité de parcours mixtes notamment). Les modalités d'évaluation et de reconnaissance des acquis des participants doivent garantir au mieux l'accès à la qualification à laquelle prépare l'action.</li> </ul>
<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>Obtenir une qualification de niveau V à I validée ou non par un diplôme en vue de l'accès direct à un emploi qualifié.</b></p> <p>Ces actions poursuivent deux objectifs distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions qualifiantes : l'acquisition et l'actualisation de compétences</li> <li>- Actions diplômantes : l'obtention d'une certification, diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification concrétisant la validation d'un parcours professionnel. Leur intitulé se réfère au ROME et, pour les actions diplômantes, à la certification visée, inscrite la plupart du temps au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	<p>Se référer au tableau de synthèse des critères d'accès en titre 2 du présent document.</p> <p>L'organisme qualifiant propose un entretien aux personnes qui suivent une action AGIR et qui ont un projet de formation qualifiante validé, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de s'assurer qu'elles ont les prérequis nécessaires pour intégrer la formation qualifiante</li> <li>- de connaître précisément les notions à consolider pour posséder ces prérequis avant de rentrer en formation qualifiante.</li> </ul> <p>Il en fait un retour à l'organisme en charge d'AGIR. Ce lien entre organisme en charge d'AGIR et organisme de qualification permettra d'éviter aux stagiaires d'AGIR un échec dans l'organisation de leur parcours. Cette procédure est prévue également dans le cahier des charges d'AGIR (voir le CCTP du DAQ).</p>
<b>DUREE</b>	1200H maxi pour les actions diplômantes, sauf exigence contraire du référentiel

	<p>de certification pour les niveaux 5 et 4 (dans ces cas dérogatoires, se référer à l'annexe au CCTP).</p> <p>600H maxi pour les actions non diplômantes (sauf dérogation expresse prévue dans l'annexe au CCTP).</p> <p>Dans tous les cas, équilibre indicatif 2/3 des heures en centre, 1/3 en entreprise.</p>
<b>CONTENU ET MODALITES D'ORGANISATION</b>	<p>Le contenu est directement lié au référentiel de la qualification ou de la certification visée.</p> <p>L'organisation pédagogique doit permettre d'intégrer au groupe qui suit la totalité de la formation des personnes en parcours individualisé, raccourci ou mixte (formation/VAE par exemple), en tenant compte de leur itinéraire professionnel.</p>
<b>QUALIFICATION OU CERTIFICATION VISEE</b>	<p>Le dossier de présentation de l'offre ainsi que tous les documents d'information et de communication sur l'action devront mentionner de manière complète, exacte et non ambiguë :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la qualification visée et, pour les actions diplômantes, l'intitulé du diplôme, titre ou certificat de qualification auquel prépare l'action, avec son niveau, l'indication de l'autorité qui le délivre, son enregistrement officiel (au RNCP, au JO,...) et si nécessaire la portée et la durée de sa validité</li> <li>- ses conditions d'obtention (examen, contrôle continu, système mixte,...) ainsi que les modalités et le calendrier d'inscription et de délivrance</li> <li>- son accessibilité par la VAE et ses conditions.</li> <li>- le référentiel de certification et le référentiel d'activité et/ou d'emploi auquel il correspond</li> <li>- le cas échéant, une comparaison avec des titres proches ou équivalents afin de dégager sa spécificité</li> <li>- un argumentaire, illustré par des données et des exemples concrets, sur la valeur professionnelle du titre au sein des entreprises et sur le marché du travail.</li> </ul>
<b>EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS</b>	<p>Les modalités d'évaluation des acquis des participants doivent articuler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évaluation des pré acquis en début de formation</li> <li>- l'évaluation des acquis de la formation, en centre et en entreprise</li> <li>- la démarche de VAE le cas échéant</li> </ul> <p>Ces modalités seront calées sur le découpage pédagogique et seront le plus proche possible de celles de la certification visée (épreuve d'examen, situation de travail, dossier de preuves, descriptif d'expérience...)</p> <p>Les résultats d'évaluation seront formulés en cohérence avec le référentiel de la certification visée.</p>
<b>EVALUATION DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'accès à un emploi pérenne (CDI ou CDD de + de 6 mois) dans le secteur visé.</li> <li>- Atteinte des objectifs de qualification et, pour les actions diplômantes, nombre de certifications obtenues (taux d'inscription et de réussite aux examens ; résultats de validation en cas de VAE).</li> </ul>

## 5-2. Préparation à divers CAP

<p><b>FINALITE</b></p>	<p>La finalité est de répondre à des demandes individuelles de formations sanctionnées par un CAP auxquelles la Région ne peut pas répondre par l'organisation d'une action homogène centrée sur une seule validation au vu des faibles effectifs concernés.</p> <p>Le candidat devra donc disposer d'une structure formative à laquelle pourront se greffer individuellement les candidats.</p>
<p><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b></p>	<p>L'objectif de la formation est l'obtention d'un CAP en vue d'une progression ou reconversion professionnelles et une insertion dans le secteur d'activité visé par le projet professionnel.</p> <p>La formation, pouvant concerner tous types de CAP, relève du GFE 22 .</p>
<p><b>PUBLICS CONCERNES</b></p>	<p>Demandeurs d'emploi jeunes et adultes inscrits au Pôle Emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prioritairement peu qualifiés</li> <li>- ayant validé un projet professionnel</li> <li>- possédant une bonne représentation du métier visé et une forte motivation.</li> </ul>
<p><b>DUREE DE LA FORMATION</b></p>	<p>La durée moyenne totale, personnalisée en fonction du niveau d'entrée et des besoins, sera de 1 000h, dont environ 1/2 en centre et 1/2 en entreprise.</p>
<p><b>CONTENU DE LA FORMATION</b></p>	<p><b>Les CAP préparés concerneront au minimum 5 GFE distincts et seront précisés par le prestataire. Les secteurs d'activités en déficit de candidatures et porteurs d'emploi seront privilégiés. Les contenus seront déterminés en fonction des différents référentiels de CAP.</b></p> <p>L'organisation pédagogique adaptée à un public en difficulté intégrera une phase de positionnement en vue de la construction de parcours individualisés en fonction du métier, des acquis et des besoins.</p> <p>Elle prendra également en compte la mixité des statuts des publics (apprentis, stagiaires de la Formation Professionnelle, autres) et offrira un accompagnement soutenu.</p> <p>Les contenus proposés seront de deux types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modules existants sur le dispositif déjà opérationnel</li> <li>- en fonction des besoins professionnels ou généraux, le dispositif devra par ailleurs pouvoir apporter des réponses complémentaires adaptées : mise en place de groupes spécifiques ponctuels ou continus, renforcement des modules en complément des contenus initiaux, travail par groupes de niveau.</li> </ul> <p>Modules obligatoires :</p> <p><u>Ateliers de pratique professionnelle</u>: mise en situation professionnelle correspondant aux métiers choisis.</p> <p><u>Modules d'enseignement général et savoirs associés</u>: Math, français, Histoire/géographie, vie sociale et professionnelle, environnement économique et juridiques, sciences, technologie, dessin, méthodologie...</p> <p><u>Alternance en entreprise</u> :</p> <p>Elle a pour objectif la vérification des techniques, l'acquisition de pratiques</p>

	professionnelles et de savoirs complémentaires aux enseignements en centre. En permettant l'expérience concrète du métier, elle doit favoriser l'embauche à l'issue de la formation.
<b>EVALUATION DE LA FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Taux de réussite au CAP</li><li>➤ Taux d'accès à un emploi pérenne (CDI ou CDD de + de 6 mois) ou à un contrat en alternance dans le secteur visé</li></ul>

## Titre 6 - La formation à distance par le réseau Pyramide

### 6-1. Les bases du réseau Pyramide

<b>LES SITUATIONS PEDAGOGIQUES</b>	<p>La spécificité du Réseau Pyramide repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>l'alternance des séquences de cours collectif à distance et de tutorat individualisé,</b></li><li>▪ <b>l'articulation des séances de travail synchrones et asynchrones,</b></li></ul> <p>A chaque mode de travail correspond un ou plusieurs outils de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Temps synchrone :</b> Stagiaires et formateurs sont réunis en même temps mais sur des lieux distants. Ils travaillent ensemble.</li><li>▪ <b>Temps asynchrone :</b> Le formateur n'est pas présent pendant le temps de travail du stagiaire. Il s'agit d'un temps de formation durant lequel le stagiaire dispose d'un programme défini par le formateur. Ce dernier suit le stagiaire en temps différé et individualise les contenus de formation (corrections individuelles, production de nouveaux contenus adaptés au stagiaire, contributions aux forums, etc.)</li></ul> <p><b><u>Le cours interactif à distance (ou télé présentation)</u></b></p> <p>Il conjugue deux outils de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La conférence téléphonique permet une libre expression entre les stagiaires et leur formateur.</li><li>▪ Le logiciel de TéléPRESENTATION<sup>®</sup> diffuse simultanément, sur chaque Site, les diapositives de cours conçues et animées par le formateur.</li></ul> <p>Les stagiaires de chaque site se regroupent autour d'un grand écran pour participer au cours collectif.</p> <p><b><u>La visioconférence</u></b></p> <p>Visuelle et interactive, une séance de visioconférence permet de réunir les participants autour d'un travail commun.</p> <p>Elle met en présence l'ensemble des groupes de stagiaires et leurs formateurs.</p> <p>La visioconférence est soit utilisée pour dispenser un cours, soit pour organiser des conférences, des débats ou des séances d'information.</p> <p><b><u>Le tutorat et l'autoformation tutorée</u></b></p> <p>La mise en pratique de ces deux situations se fait au travers des différentes fonctionnalités de la Plate-forme Régionale.</p> <p>Le <b>tutorat</b> (d'une durée de deux heures en général) suit immédiatement une heure de cours collectif. Pour cette raison, il a lieu systématiquement sur Site Pyramide.</p> <p>L'<b>autoformation tutorée</b> peut être suivie depuis n'importe où, pourvu que le stagiaire dispose d'un PC et d'une connexion Internet.</p> <p>Ces deux situations pédagogiques amènent chaque stagiaire à nouer une relation personnelle avec son formateur.</p> <p>C'est une séance de travail individuel facilité par la libre utilisation, par le formateur comme par le stagiaire, d'une palette d'outils mise à sa disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Le partage d'application :</b> le formateur visualise et prend en main l'écran du stagiaire. Il peut diffuser son écran sur l'écran de un ou plusieurs stagiaires sélectionnés.</li><li>▪ <b>L'appel téléphonique :</b> deux utilisateurs, qu'ils soient formateurs ou stagiaires, peuvent discuter entre eux à l'aide de casques-micros reliés à leurs ordinateurs.</li><li>▪ <b>La discussion (chat) :</b> une fenêtre commune d'écriture aide à résoudre rapidement une difficulté. La discussion peut être soit collective, soit privée (la discussion se fait entre deux personnes choisies).</li><li>▪ <b>La messagerie :</b> essentiellement utilisée pour transmettre des fichiers et personnaliser le cursus.</li><li>▪ <b>Les forums :</b> espaces d'échanges permanents où tous les participants (formateurs/stagiaires) peuvent contribuer.</li><li>▪ Sans oublier le <b>téléphone</b>, le <b>fax</b>...</li></ul>
--	---

	<p><b><u>L'autoformation simple</u></b> L'autoformation simple est un temps d'apprentissage individualisé. Les stagiaires ont accès à des contenus de formation via la plate-forme et sont en relation asynchrone avec leurs formateurs par mail, forum ou chat. Le formateur accompagne les stagiaires tout au long de la période d'autoformation simple – souvent située entre deux temps de formation synchrones – et personnalise les contenus de formation pour chacun.</p> <p><b><u>Le regroupement</u></b> Le regroupement vient en complément des situations pédagogiques. Il permet aux formateurs de rencontrer leurs stagiaires et d'effectuer des travaux pratiques qui ne peuvent l'être à distance. La fréquence des regroupements est définie avec chaque formateur, et dépend, avant tout, du contenu de la formation et du niveau du public.</p>
<p><b>UN OUTIL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b></p>	<p>Le Réseau Régional de Formation à Distance Pyramide, dans le cadre du Programme Régional de Formation Professionnelle, est un outil à double vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En premier lieu, la constitution de groupes de stagiaires à l'échelon régional favorise <b>l'accès à la même formation pour tous les territoires</b>. Dans ce but, 14 Sites Pyramide, à la fois émetteurs et récepteurs de formation, sont ouverts au public et aux organismes de formation.</li> <li>▪ En second lieu s'ouvre une <b>opportunité de développement pour les organismes de formation souhaitant s'orienter vers la formation ouverte et à distance</b>. Un environnement technique et humain les accompagne de la naissance de leur projet, jusqu'au terme de sa mise en œuvre.</li> </ul> <p>Il faut aussi réaffirmer l'importance de la diversité des formations diffusées, tant par leur durée que par leur contenu diplômant ou qualifiant. Ces formations s'adressent à tout type de public, à condition qu'il soit dans une démarche d'insertion professionnelle (demandeurs d'emploi) ou d'augmentation de ses compétences (promotion sociale).</p> <p>De plus, réalisant les potentialités croissantes de FOAD comme processus d'apprentissage souple, et démultiplicateur de la formation en simultanée sur tous les Sites du territoire, <b>la Région examinera attentivement toutes les propositions faites par un organisme de formation</b>.</p> <p>Ainsi, chaque proposition libre sera étudiée dans le cadre GFE auquel elle se réfèrera.</p> <p>L'appel d'offre formation à distance permet d'assurer une continuité dans les domaines pour lesquels la pertinence de la mise à distance des formations en région a été prouvée, et laisse une ouverture à tout organisme ayant pour projet de développer une action sur ce territoire, et sur ce mode pédagogique.</p>
<p><b>UN ESPRIT PARTENARIAL</b></p>	<p>Pyramide s'appuie pour l'essentiel sur un réseau de Sites qui jouent un rôle déterminant dans le déroulement des actions. Disposant des équipements nécessaires, ils assurent également l'accueil et le suivi des stagiaires, et de ce fait sont des partenaires des organismes de formation.</p> <p><b>Une action Pyramide doit toujours être développée dans un esprit partenarial</b>, tant dans sa mise en place (communication, information) que dans son déroulement (suivi des stagiaires).</p> <p>Par ailleurs, l'organisme de formation est informé que Pyramide travaille également avec des Structures Relais qui peuvent accueillir les stagiaires dans des situations déterminées (autoformation simple, autoformation tutorée).</p> <p>Le rapprochement du réseau Pyramide avec Service Territorial est opérationnel avec la collaboration des correspondants FOAD, pour une meilleure adéquation avec les besoins du territoire mais aussi pour la promotion de ce type de pédagogie.</p>

## 6-2. Préparation de l'action de formation

<b>REPONDRE A LA CONSULTATION</b>	<p><b>La conception du projet de formation à distance nécessite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'évaluation des capacités de l'organisme de formation à mettre en œuvre une formation à distance.</li><li>▪ L'appropriation par les formateurs des situations pédagogiques spécifiques à la distance, d'où la nécessité de participer à des séances de formation de formateurs.</li><li>▪ La conception de la maquette pédagogique (découpage de la formation en séances puis séquences de travail, étude de la répartition entre temps de formation synchrone et asynchrone...)</li></ul> <p>Pour l'aider à compléter le dossier de réponse, l'organisme de formation peut prendre contact avec le responsable pédagogique du Réseau Pyramide.</p> <p>Les objectifs de cet(s) entretien(s) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ de sensibiliser l'organisme de formation aux modalités organisationnelles de la diffusion de formation via Pyramide.</li><li>▪ d'évaluer les compétences en FOAD de l'organisme de formation, d'élaborer la prémaquette pédagogique.</li></ul>
<b>LES RESPONSABLES PEDAGOGIQUES</b>	<p>La Région Midi-Pyrénées accompagne les organismes de formation dans la mise en place de leurs actions diffusées sur le Réseau Pyramide.</p> <p>Cet accompagnement concerne les points suivants :</p> <p><b><u>Finalisation de la maquette pédagogique de la formation.</u></b></p> <p>La maquette pédagogique établie lors de la réponse à la consultation pourra être modifiée d'un commun accord entre les responsables pédagogiques de l'organisme de formation et du Réseau Pyramide.</p> <p><b><u>Validation du planning de formation</u></b></p> <p>L'organisme de formation doit valider le planning proposé par la Région pour l'édition du planning définitif. La validation finale de ce planning est du ressort du responsable pédagogique du réseau Pyramide.</p> <p>Suite à cette validation, l'intégralité du planning devra être saisi dans la Plate-forme <b>par l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation</b>. A défaut, l'ouverture de la formation pourra être remise en cause. Pour faciliter la diffusion de l'information par les animateurs auprès des futurs stagiaires, il est recommandé de saisir le planning sur la plate-forme dès sa validation finale.</p> <p>Toute modification de planning ne pourra être acceptée par la Région qu'à titre exceptionnel. Dans ce cas, l'organisme de formation devra justifier sa décision. En cas d'accord, l'organisme de formation devra prévenir immédiatement et personnellement tous les stagiaires et animateurs concernés. Les changements devront être saisis, dans les mêmes délais, sur la Plate-Forme.</p> <p>Aucun changement ne pourra être effectué au-delà d'un délai maximum de 15 jours avant la diffusion de la séance et/ou séquence à modifier.</p> <p><b><u>Dossiers de candidature</u></b></p> <p>Les dossiers de candidature doivent être au format électronique. Ils seront remis au site central Pyramide afin d'être téléchargeables à partir de la Plate-forme et accessibles aux animateurs qui les remettront aux candidats potentiels.</p> <p><b><u>Élaboration des supports constituant les valises pédagogiques</u></b></p> <p>L'organisme de formation doit constituer et remettre aux stagiaires les valises</p>

	<p>pédagogiques contenant toutes les ressources nécessaires à leur formation.</p> <p>Cette valise pédagogique peut être remise soit dans son intégralité lors de la première séance de formation, soit distribuée au fur et à mesure de la formation.</p> <p>Tous les contenus constituant ces valises doivent être fournis par l'organisme de formation. Si des envois sont nécessaires sur les Sites, ils doivent contenir autant d'exemplaires que de stagiaires concernés. Le Site Pyramide ne doit pas avoir de copie et/ou impression à réaliser pour ces valises.</p> <p>La valise pédagogique peut contenir les éléments suivants : supports de cours, CD-ROM, livret du stagiaire, planning de la formation, etc.</p> <p>Chaque stagiaire doit émarger dès qu'il reçoit un élément constituant des valises. Les originaux de ces émargements constitueront une partie des justificatifs demandés par la Région lors du paiement du solde.</p> <p><b><u>Intégration des logiciels spécifiques</u></b></p> <p><b>5 semaines</b> avant le démarrage de la formation, l'organisme de formation doit envoyer au Site Central du Réseau Pyramide les logiciels qui seront à installer sur les postes informatiques des Sites Pyramide et la fiche technique correspondante (à demander au Réseau Pyramide).</p> <p>Le Site Central teste et valide l'installation des logiciels puis en informe l'organisme et transmet la fiche technique aux Sites Pyramide concernés.</p> <p>A l'issue de cette validation, et au plus tard <b>15 jours</b> avant le démarrage de l'action, l'organisme de formation envoie, à chaque Site Pyramide, les produits à installer et les licences correspondantes. Attention, le nombre de licences doit correspondre au nombre d'utilisateurs (stagiaires et formateurs), et ce, pour chaque site. A défaut, l'ouverture de la formation pourra être remise en cause.</p>
<p><b>LES FORMATEURS</b></p>	<p>La Région met à disposition de tous les organismes de formation un service d'ingénierie pédagogique visant à accompagner les formateurs dans la mise à distance de leur contenu. La conception et la création des ressources pédagogiques développées pour les formations Pyramide restent à l'entière responsabilité des formateurs.</p> <p><b><u>La formation de formateurs</u></b></p> <p>Les formateurs doivent être disponibles pour suivre les séances de formation organisées par le Réseau Pyramide, indispensables à la mise en place d'une action de formation à distance.</p> <p>La durée de cette formation est variable, mais elle ne peut être <b>inférieure à 5 demi-journées<sup>1</sup></b> pour des formateurs débutant à distance.</p> <p>Un plan de formation sera organisé pour tous les formateurs avant la diffusion des formations.</p> <p>Cette formation est composée de trois modules principaux :</p> <p>Généralités de la Formation à distance et les situations pédagogiques sur le Réseau Pyramide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir une vue d'ensemble du fonctionnement et de l'organisation du Réseau Pyramide</li> <li>○ Comprendre ce qu'est une situation pédagogique sur le Réseau</li> <li>○ S'approprier les différentes situations pédagogiques pour les adapter à ses pratiques pédagogiques en FOAD.</li> </ul> <p>Les outils des cours interactifs à distance sur le Réseau Pyramide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier les différents outils techniques utilisables sur le Réseau Pyramide</li> <li>○ Être en mesure de les utiliser à bon escient</li> </ul>

<sup>1</sup> Cette recommandation doit être interprétée comme une exigence supplémentaire de qualité, spécifique à la formation à distance et qui vient s'ajouter aux exigences de la Charte Qualité du PRFP

	<p>Les outils pédagogiques de la plate-forme du Réseau Pyramide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaître les outils pédagogiques de la plate forme du Réseau Pyramide et les utiliser suivant vos pratiques pédagogiques</li> <li>○ Connaître le principe de base de Didapilote et être en mesure d'utiliser le logiciel de façon autonome</li> <li>○ NetMeeting et l'appel « téléphonique »</li> </ul> <p>Le contenu de cette formation peut être adapté suivant les besoins des formateurs.</p> <p><b><u>Intégration des ressources</u></b></p> <p>A l'issue de la période de formation, le formateur est en mesure de créer puis d'intégrer ses ressources pédagogiques.</p> <p>Deux types d'enregistrements doivent être effectués.</p> <p>▪ <b>Sur l'Intranet : la Télé présentation</b></p> <p>De format PowerPoint, les fichiers doivent être transformés. Ensuite, ils seront enregistrés sur le serveur.  Cette manipulation ne peut être effectuée <b>que sur un Site PYRAMIDE.</b></p> <p>Conditions à respecter :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le formateur doit prendre rendez-vous avec l'animateur du Site concerné,</li> <li>2. Les ressources pédagogiques doivent être enregistrées au minimum une semaine avant la séance.</li> </ol> <p>▪ <b>Sur la plate-forme Régionale : le tutorat, l'autoformation tutorée, l'autoformation simple</b></p> <p>Pour intégrer les ressources sur la plate-forme Régionale, il suffit d'avoir accès à une connexion Internet.  Ces ressources peuvent être enregistrées depuis n'importe quel poste connecté à Internet</p> <p>Conditions à respecter :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le formateur doit prendre rendez-vous avec l'animateur du Site concerné s'il souhaite intégrer ses ressources depuis le Site,</li> <li>2. L'enregistrement des ressources pédagogiques sur la plate-forme est réalisé en fonction du scénario pédagogique de chaque formateur.</li> </ol>
--	--

### 6-3. Recrutement des stagiaires

<p><b>PLAN DE COMMUNICATION</b></p>	<p>L'organisme de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ doit communiquer au travers de son ou ses réseaux habituels et vis-à-vis des entreprises,</li> <li>▪ communique à tous les lieux d'accueil potentiels (Pyramide, ARFE, SARAPP, ANPE, etc..) toutes les informations nécessaires au recrutement du public (contenu, objectifs, etc.),</li> <li>▪ organise des rencontres avec chacun des animateurs des Sites Pyramide concernés par l'offre de formation afin de leur donner toutes les informations nécessaires à l'accueil du public. Ces échanges peuvent être effectuer face à face et/ou en visioconférence et/ou par téléphone.</li> <li>▪ fournit au réseau Pyramide toutes les informations nécessaires pour la mise à jour de son portail Internet.</li> </ul>
<p><b>ACCUEIL ET INFORMATION</b></p>	<p>L'organisme de formation organise un accueil personnalisé des candidats pour leur apporter toute information non seulement sur la formation dispensée mais aussi sur les possibilités d'accès à la formation et sur ses objectifs. La présentation cherchera à favoriser une participation équilibrée des filles et des garçons aux formations dispensées sans parti pris sur les métiers dits masculins</p>

	<p>et/ou féminins.</p> <p>Les objectifs pédagogiques et le programme de la formation sont communiqués par écrit au stagiaire dès la séance d'information. Dans le cadre d'un parcours de formation individualisé, ils sont contractualisés avec le stagiaire et réajustés si nécessaire.</p> <p>Les modalités d'accès, les pré requis et le processus de leur évaluation sont formalisés en amont de la formation, communiqués aux animateurs des Sites Pyramide, aux animateurs de tout autre centre d'accueil (ex : SARAPP), aux candidats et mis en œuvre.</p>
<p><b>ENREGISTREMENT DES CANDIDATS SUR LA PLATEFORME</b></p>	<p><b>Rappel important :</b> Le site référent pour un stagiaire doit être celui qui est le plus proche de son domicile ou de son lieu de vie.</p> <p>Les personnes intéressées par la formation doivent être enregistrées sur la Plate-forme par la personne qui le renseigne (l'organisme de formation concerné ou le Site Pyramide référent).</p> <p>Pendant cette période d'enregistrements, la Plate-forme doit être mis à jour <b>en temps réel</b>.</p> <p>Un système de mails automatiques permet aux responsables pédagogiques des formations et aux animateurs des sites d'accueil d'être informés en aussitôt de l'évolution de ces enregistrements.</p> <p>Plusieurs cas sont envisageables :</p> <p><b>Cas 1 : Le candidat se rend sur un site d'accueil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'animateur lui présente les particularités de la formation à distance via Pyramide</li> <li>▪ L'animateur lui remet le dossier d'inscription (téléchargé à partir de la plate-forme) qu'il devra renvoyer à l'organisme de formation et la fiche d'information (téléchargée à partir du portail) sur la formation</li> <li>▪ L'animateur l'enregistre sur la plate-forme et remet au candidat l'accusé de cet enregistrement</li> <li>▪ Le responsable pédagogique reçoit automatiquement un mail l'informant de cet enregistrement et attend de recevoir le dossier d'inscription du candidat</li> </ul> <p><b>Cas 2 : Le candidat contacte l'organisme de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le responsable pédagogique l'informe sur la formation et les modalités pédagogiques de la formation</li> <li>▪ Si le candidat convient aux premiers critères de sélection, le responsable pédagogique l'enregistre sur la plate-forme et lui demande d'aller sur son site référent pour retirer le dossier d'inscription.</li> <li>▪ L'animateur du site référent reçoit automatiquement un mail l'informant de cet enregistrement et attend la visite du stagiaire</li> <li>▪ Lorsque le candidat se rend sur le site référent, l'animateur lui présente les particularités de la formation à distance via Pyramide</li> </ul> <p>L'animateur lui remet le dossier d'inscription (téléchargé à partir de la plate-forme) qu'il devra renvoyer à l'organisme de formation, la fiche d'information (téléchargé à partir du portail) sur la formation et l'accusé de son enregistrement.</p>
<p><b>PRE-INSCRIPTION DES STAGIAIRES</b></p>	<p>Les modalités d'accès, les pré requis et le processus de leur évaluation sont formalisés en amont de la formation, communiqués aux candidats et mis en œuvre. Une phase de reformulation par les candidats pourrait être prévue afin de s'assurer de la bonne compréhension du dispositif et des différents paliers.</p> <p>Seuls les organismes de formation ont la possibilité de pré inscrire.</p> <p>Dès que le responsable pédagogique reçoit un dossier d'inscription, il en accuse réception auprès du candidat et change le statut du candidat enregistré en stagiaire pré inscrit.</p> <p>Cette procédure va permettre à tous de savoir si le dossier du candidat est en cours d'instruction ou non.</p> <p>Après avoir instruit le dossier d'inscription et effectué l'entretien individuel avec le</p>

	<p>stagiaire, le responsable pédagogique de l'organisme de formation doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Laisser le stagiaire dans la liste des pré inscrits de la plate-forme si son niveau lui permet de suivre la formation</li> <li>▪ Basculer le stagiaire dans la liste des enregistrés de la plate-forme si son niveau ne lui permet pas de suivre la formation</li> </ul> <p>Dans les deux cas, le stagiaire doit être informé de l'état de sa candidature. Attention : tous les stagiaires susceptibles de suivre la formation doivent figurer dans la liste des pré inscrits. Un système de mails automatiques permet aux Sites d'accueil d'être informés en temps réel de l'évolution de ces pré inscriptions.</p>
<b>VALIDATION PAR LA REGION</b>	<p>En parallèle des actions décrites ci-dessus, l'organisme de formation doit remplir la fiche de positionnement des stagiaires et le renvoyer au responsable pédagogique de Pyramide pour validation.</p> <p>Des échanges réguliers auront lieu entre le responsable pédagogique de la formation et le référent de la formation sur le site central de Pyramide.</p> <p>Une première validation par la Région doit avoir lieu 3 semaines avant le début de la formation. Suite à cette première validation, des orientations seront prises quant à l'ouverture ou non de certains sites d'accueils.</p> <p>Une deuxième validation doit avoir lieu 2 semaines avant le début de la formation et une dernière une semaine avant. A chaque étape de ces validations, le report de la date de démarrage de la formation pourra être décidé.</p> <p><b>L'action de formation doit obligatoirement faire l'objet d'un recrutement à dimension régionale.</b></p> <p>La région valide la répartition des stagiaires sur le territoire selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le profil des stagiaires doit correspondre au type de public mentionné dans la réponse à l'appel d'offre.</li> <li>▪ Le nombre de stagiaires doit correspondre au nombre de stagiaires prévu dans le marché. En cas de sous-effectif, l'organisme de formation ne sera financé qu'à hauteur du nombre d'heures-stagiaires réalisées.</li> <li>▪ La répartition des stagiaires par site doit être de 3 stagiaires au minimum<sup>2</sup> et 6 maximum<sup>3</sup> sur un Site Pyramide.</li> <li>▪ La répartition sur le territoire doit être d'un minimum de 2 Sites Pyramide distants (en dehors de la couronne toulousaine).</li> <li>▪ Un minimum de 70 % des stagiaires doivent être inscrits hors couronne toulousaine.</li> </ul> <p><b>Aucune formation ne sera ouverte sans l'accord de la Région.</b></p>
<b>INSCRIPTION DES STAGIAIRES</b>	<p>Après avoir reçu la validation par mail par le référent Pyramide de la formation, l'organisme de formation inscrit les stagiaires concernés sur la Plate-forme. Un système de mails automatiques permet aux Sites d'accueil d'être informés en temps réel de l'évolution de ces inscriptions.</p> <p>Tous les stagiaires doivent être informés de l'état de leur candidature dès réception de la validation par la Région.</p>
<b>PROCEDURE ADMINISTRATIVE</b>	<p>Le suivi des dossiers administratifs inhérent à l'inscription des stagiaires est de la responsabilité de l'organisme de formation.</p> <p><b>Un contrat de formation est signé entre l'organisme de formation et le stagiaire.</b></p> <p>L'élaboration des <b>dossiers de rémunération</b> des stagiaires fera l'objet d'une action prioritaire dès le démarrage de l'action de formation.</p>

<sup>2</sup> Une dérogation d'ouverture à 2 stagiaires sur un site peut être accordée sous certaines conditions.

<sup>3</sup> Ce chiffre peut être revu à la baisse selon le site concerné.

## 6-4. Réalisation de l'action de formation

<b>AU DEMARRAGE DE L'ACTION</b>	<p><b>Présentiel ou regroupement</b> <b>L'organisation d'un présentiel est conseillée</b> Au cours du présentiel, l'organisme remet au stagiaire, la valise pédagogique contenant toutes les ressources pédagogiques nécessaires à sa formation (1 exemplaire de référence doit être adressé au Conseil Régional).</p> <p><b>Préformation</b> Les particularités d'une action de formation avec Préformation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'organisme de formation doit prévoir, si besoin, une initiation des stagiaires à l'outil informatique d'une durée de dix heures environ.</li><li>▪ Le Réseau Pyramide propose d'initier les stagiaires aux outils de formation à distance au cours d'une séance de deux heures maximum.</li></ul> <p>Le Réseau SARAPP propose une séance d'initiation d'une demi-journée.</p>
<b>AU COURS DE L'ACTION</b>	<p><b>La Téléprésentation (temps synchrone)</b> La Télé présentation doit être exécutée par le formateur un ¼ d'heure avant l'heure de démarrage du cours. Par conséquent, le formateur doit être présent dans les locaux du Site Emetteur (Site Central Pyramide ou autre Site Pyramide) <b>au moins vingt minutes</b> avant l'heure de démarrage du cours. L'audioconférence est ouverte, par le Site Central Pyramide, une minute avant le démarrage du cours. Cette séquence se déroule <b>uniquement</b> sur Site Pyramide.</p> <p><b>La Visioconférence (temps synchrone)</b> La connexion à une visioconférence se fait <b>15 minutes</b> avant l'heure de démarrage de la séance. La visioconférence permet l'utilisation de plusieurs outils comme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'ordinateur</li><li>▪ Le tableau blanc ( Logiciel Mimio)</li><li>▪ Le vidéo projecteur</li><li>▪ La connexion Internet</li></ul> <p>L'utilisation d'un de ces outils doit être précisée à l'avance à l'animateur de la séance afin d'en garantir le bon fonctionnement. Pour une meilleure préparation de la séance et en fonction des besoins (réglages potentiels et enregistrements), le formateur doit arriver <b>une demi-heure</b> avant l'heure de démarrage. Cette séance se déroule <b>uniquement</b> sur Site Pyramide.</p> <p><b>Le Tutorat (temps synchrone)</b> Il se déroule après une séquence de Télé présentation ou de Visioconférence et dure deux heures (selon la maquette pédagogique). Le stagiaire suit son tutorat depuis le site Pyramide qui le reçoit durant sa formation, via la Plate-forme Régionale.</p> <p><b>L'autoformation tutorée (temps synchrone)</b> Cette modalité pédagogique est réalisée via la Plate-forme Régionale. La connexion peut être établie depuis n'importe quel point d'accès (domicile, lieu de travail, Sites Pyramide ou autre point d'accès à Internet). La séance dure 3 heures.</p> <p><b>L'autoformation simple (temps asynchrone)</b> Cette modalité pédagogique est réalisée via la Plate-forme Régionale de Téléformation. La connexion peut être établie depuis n'importe quel point d'accès (domicile, lieu de travail ou Sites PYRAMIDE). Dans la perspective où le stagiaire souhaite effectuer son <b>autoformation sur un Site PYRAMIDE</b>, il doit prendre rendez-vous avec l'animateur de Site.</p>